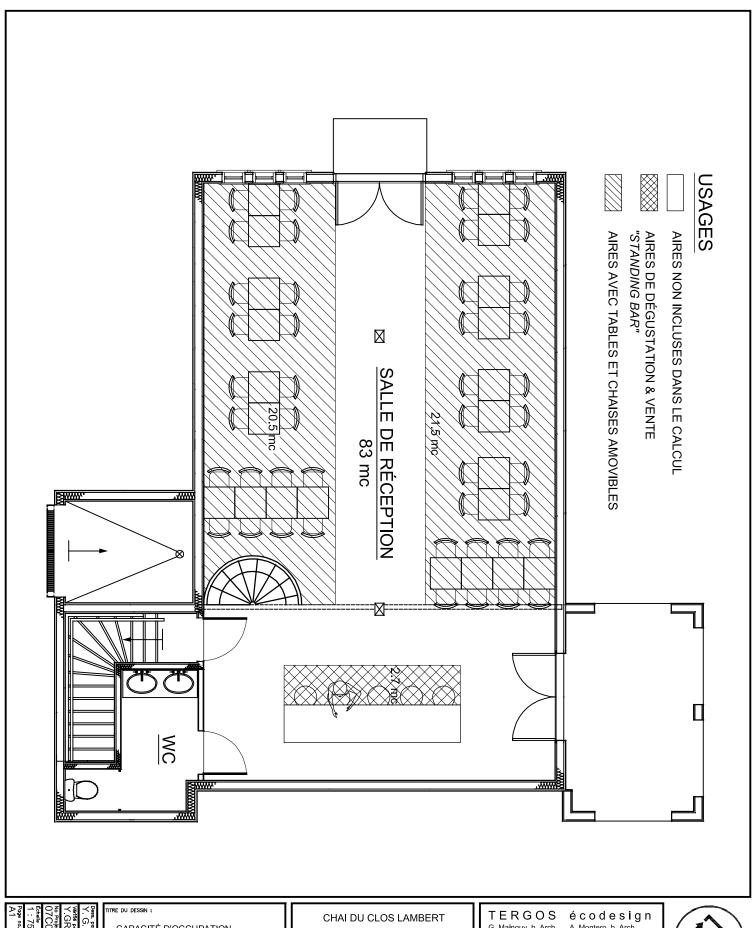
## Calcul de la capacité selon le ratio d'occupation

Nom de l'établissement	Numéro	Identification de la pièce ou de la terrasse
CLOS LAMBERT INC.	Q 1164592603	SALLE DE RÉCEPTION

marches à suivre pour le calcul de la capacité totale selon le ratio d'occupation : $1 - (2 + 3) = 4$			4 ÷ 5 = 6 A + B	5	+ H + I + J + K = 7		
Description (usage) de l'espace (pièce, terrasse, lieu de rassemblement)	Surface totale (m²)	Soustraire les aires de services* (m²)	Soustraire 5,30 m <sup>2</sup> s'il y a une LLV**	Sous-total (m²)	Ratio (m²/pers. ou nbre de sièges)		Nombre d'occupants
Avec sièges fixes					Nombre de sièges	A	
Avec sièges amovibles					0,75 m²/pers.	В	
Avec tables et sièges amovibles	80	38	N/A	42	0,95 m²/pers.	С	44
Sans sièges/« standing bar »	3	N/A	N/A	3	0,40 m²/pers.	D	7
Stades et tribunes					0,60 m <sup>2</sup> /pers.	Е	
Salle de quilles/billard					9,30 m²/pers.	F	
Salle à manger					1,20 m²/pers.	G	
Bar					1,20 m <sup>2</sup> /pers.	н	
Piste de danse					0,40 m <sup>2</sup> /pers.	ı	
Scène					0,75 m <sup>2</sup> /pers.	J	
Salle d'exposition					3,00 m <sup>2</sup> /pers.	к	
Soustraire de la surface totale en m² (1) la superficie utilisée par techniques, les meubles fixes, les toilettes, les vestiaires, les cuis cette surface.				selon le ra	Capacité totale tio d'occupation	7	51
* Soustraire 5,30 m² de la surface totale en m² (1) lorsqu'il y a une licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo qui est exploitée ou demandée.  * Mise en garde concernant la capacité d'évacuation : Pour obtenir la capacité d'occupation qui sera inscrite sur le permis d'alcool, il est nécessaire de		Capacité	d'évacuation***	8	60		

calculer aussi la capacité d'évacuation. Cette capacité d'évacuation doit être égale ou supérieure à la capacité totale d'occupation (7).

Rempli par **Profession Date** Année Mois Jour YANN GRENIER TECH. PROFESSIONNEL 2008 29 01



V. G. & J. L.
V. Grish per
V. G

CAPACITÉ D'OCCUPATION PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE RAYMOND LAMBERT

EMIS POUR: DATE:
DEMANDE DE PERMIS 29 JAN 2008

G. Mainguy, b. Arch.
Y. Grenier, Tech. pro.

235, St-Vallier O. bur.1, Québec (qc) G1K 1K3 tel. 418.522.1496, tel.cop. 418.522.1051 info@tergos.qc.ca



## Calcul de la capacité selon le ratio d'occupation

Nom de l'établissement	Numéro	Identification de la pièce ou de la terrasse		
CLOS LAMBERT INC. NEG	1164592603	MEZZANNINE		

Démarches à suivre pour le calcul de la capacité totale selon le ratio d'occupation : 1 - (2 + 3) = 4				4 ÷ 5 = 6 A + B + C + D + E + F + G + H + I + J + K = 7				
	1	2	3	4	5		6	
Description (usage) de l'espace (pièce, terrasse, lieu de rassemblement)	Surface totale (m²)	Soustraire les aires de services* (m²)	Soustraire 5,30 m <sup>2</sup> s'il y a une LLV**	Sous-total (m²)	Ratio (m²/pers. ou nbre de sièges)		Nombre d'occupants	
Avec sièges fixes					Nombre de sièges	A		
Avec sièges amovibles					0,75 m <sup>2</sup> /pers.	В		
Avec tables et sièges amovibles					0,95 m <sup>2</sup> /pers.	С		
Sans sièges/« standing bar »					0,40 m <sup>2</sup> /pers.	D		
Stades et tribunes					0,60 m <sup>2</sup> /pers.	Е		
Salle de quilles/billard					9,30 m²/pers.	F		
Salle à manger					1,20 m <sup>2</sup> /pers.	G		
Bar					1,20 m <sup>2</sup> /pers.	н		
Piste de danse					0,40 m <sup>2</sup> /pers.	1		
Scène					0,75 m <sup>2</sup> /pers.	J		
Salle d'exposition	23	N/A	N/A	23	3,00 m <sup>2</sup> /pers.	к	7	
* Soustraire de la surface totale en m² (1) la superficie utilisée par les aires de services et de circulation (les murs intérieurs, les colonnes, les issues, les vides techniques, les meubles fixes, les toilettes, les vestiaires, les cuisines, les bureaux, les surfaces occupées par de l'équipement, etc.) se trouvant à l'intérieur de cette surface.  Capacité totale selon le ratio d'occupation			7	7				
** Soustraire 5,30 m² de la surface totale en m² (1) lorsqu'il y a une licence d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo qui est exploitée ou demandée.  ** Mise en garde concernant la capacité d'évacuation : Pour obtenir la capacité d'occupation qui sera inscrite sur le permis d'alcool, il est nécessaire de calculer aussi la capacité d'évacuation. Cette capacité d'évacuation doit être égale ou supérieure à la capacité totale d'occupation (7).			Capacité d'évacuation***		8	60		

Référence : Sous-section 3.1.16 et tableau 3.1.16.1 du *Code national du bâtiment – Canada 1995* et modifications

Rempli par	Profession	Date		
		Année	Mois	Jour
YANN GRENIER	TECH. PROFESSIONNEL	2008	01	29

